

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN  
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE  
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le dix du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 03/03/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, Maire.

Présents : Cécile AUSSARESSE, Anne-Marie BERARD, Fabienne DEL MARCO, Claude DULAC, Jean-Luc ISSANCHOU, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE,

Absents : Andrew LANE (procuration donnée à Jean-Luc ISSANCHOU), Sébastien VINCENT-PERRET,

Secrétaire de séance : Daniel SCORCIONE,

1°) Le Conseil Municipal décide de prolonger pour l'année scolaire 2017/2018 la prise en charge à hauteur de 50% de la participation des familles aux frais de transports de leurs enfants.

2°) Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 présenté par le Maire, ainsi que le compte de gestion dressé par la trésorière.

3°) Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition aux mêmes pourcentages que pour l'année 2016.

- Taxe d'habitation : 6,77%
- Taxe foncière (bâti) : 11,49%
- Taxe foncière (non bâti) : 76%

4°) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le véhicule de service Citroën C15 doit pour obtenir un contrôle technique satisfaisant, faire l'objet de travaux importants. Le véhicule a été vérifié par le garage MOTRIO de Beaumont de Lomagne afin d'estimer le montant des travaux nécessaires. Le montant des réparations est estimé à 1283,86 € TTC. Compte tenu du prix d'achat de ce véhicule (1100€), Monsieur le Maire estime que la remise en état du véhicule est trop élevée compte tenu de la valeur du véhicule. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce véhicule pour un montant maximum de 500 €, et d'acheter un véhicule utilitaire de même type pour un montant maximum de 3000 €, qui seront budgétisés en investissement à l'article 2182. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

5°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour financer les travaux prévus (travaux de dissimulation des réseaux, d'extension d'éclairage public et divers travaux aux bâtiments communaux) dans l'attente des subventions non débloquées, de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole. Le montant de ce prêt sera de 20000€, pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1,65 %, les frais de dossier sont de 0,20 % du montant emprunté avec un minimum de 300 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour contracter ce prêt, si cela est nécessaire.

6°) Le Conseil Municipal vote le Budget 2017 présenté par Monsieur le Maire :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	115043,09 €	87583,43 €
DEPENSES	115043,09 €	87583,43 €

7°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christian ROGERET pourra être titularisé en qualité d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/08/2017. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui approuve cette titularisation.

8°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CAE de Monsieur Eric PRANEUF sera renouvelé au 01/08/2017. Monsieur le Maire souhaite renouveler ce contrat et demande l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal accepte le renouvellement du CAE.

9°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone, par délibération de son comité du 14 février 2017, a approuvé la modification de ses statuts afin d'intégrer la Communauté de communes terres des Confluences comme collectivité membre, en substitution de la Communauté de communes Sère Garonne Gimone et de la commune de Castelsarrasin. Invité à se prononcer sur cette modification des statuts, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SMBG, à l'unanimité des membres présents.

10°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'obtention d'un diplôme, les enfants de la commune se voient attribués un bon d'achat d'une valeur de 40 €. A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

11°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a été sollicité pour que des glissières de sécurité soient installées sur la RD 44 dans un virage dangereux quand on vient de VIGUERON. Un rendez-vous sur le site sera prochainement convenu avec le responsable de la Subdivision de Verdun Sur Garonne.

12°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mises aux normes handicapés sont en cours au niveau de la salle Alain BACH, avec la pose de bandes podotactiles à l'extérieur du bâtiment, et ensuite la modification du bar de la salle sera adapté aux personnes handicapées. Monsieur le Maire informe que ces travaux de menuiserie seront effectués bénévolement par Monsieur Alain LECUYER.

13°) Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Emmanuelle SAINVET, directrice du Groupe Scolaire Fermat de Beaumont de Lomagne, qui sollicite une aide financière de 60€ pour le séjour éducatif de Carla LACASSAGNE domiciliée dans notre commune et scolarisée dans son établissement. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de 60€ au Groupe Scolaire Fermat de Beaumont de Lomagne.

14°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les réunions aient lieu dans la mesure du possible le Vendredi à 19h00 et non plus à 20h30. Ce nouvel horaire est adopté à l'unanimité.

15°) Monsieur Daniel SCORCIONE, informe le Conseil Municipal que le site de la commune est en voie de finalisation et qu'il devrait être prochainement opérationnel. Le Conseil Municipal félicite Cécile AUSSARESSE et Daniel SCORCIONE pour le travail qu'ils effectuent.

16°) Sur proposition de Monsieur Daniel SCORCIONE un parcours piétonnier sera bientôt proposé et balisé dans le village. Ce parcours d'environ deux kilomètres passera par le parc communal, le chemin de ronde, le talus aménagé de la salle Alain BACH et le talus en cours d'aménagement de la fontaine communale.

17°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire d'acheter deux bancs supplémentaires pour installer dans l'église du village, le coût de ces deux bancs est estimé à environ 1500 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette future acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire  
Jean-Luc ISSANCHOU

